



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 juillet 2019

### Les produits de l'artisanat rejoignent la marque Valais

**Après l'agriculture en 2008 et l'industrie en 2015, l'artisanat rejoint la marque Valais. Les produits artisanaux pourront désormais être labellisés pour autant qu'ils répondent aux critères du règlement de la marque Valais. Actuellement, deux produits ont reçu la certification : des meubles du Valais et des sonnettes. D'autres sont en attente de validation et viendront prochainement compléter la gamme de produits d'artisanat certifiés.**

Le Conseil stratégique de la marque Valais a validé un nouveau règlement concernant le secteur de l'artisanat. Concrètement, les artisans pourront désormais labelliser leurs produits pour autant qu'ils répondent aux critères.

Pour obtenir la certification marque Valais, toutes les étapes d'élaboration ou de fabrication doivent avoir lieu en Valais. Le produit représente ainsi un savoir-faire typique du canton et sa valeur ajoutée est générée dans le canton. Ses composantes doivent également provenir du canton. Des exceptions sont possibles si certaines matières premières ne sont pas disponibles en Valais en quantité suffisante, pour autant que ces matières premières ne dépassent pas 40% du coût total du produit.

Un créateur de meubles et un fabricant de sonnettes sont les deux premiers artisans à avoir reçu le label de la marque Valais pour leurs produits. La gamme sera bientôt élargie, puisque d'autres certifications sont en cours.

Propriété du canton, la marque Valais est un instrument de développement et de promotion mis à disposition de tous les secteurs de l'économie valaisanne. Promesse de qualité envers les clients, elle permet également aux producteurs et aux entreprises autorisés de profiter de l'augmentation croissante de son taux de notoriété. Un comité stratégique, composé de trois membres du canton, d'un membre de Valais/Wallis Promotion (VWP) et d'un membre de l'Association des entreprises Valais Excellence (AEVEX), garantit la gestion de la marque et son attribution. L'identité visuelle et la promotion de la marque sont gérées par VWP, tandis que les conditions d'utilisation spécifiques destinées aux partenaires sont proposées par les associations professionnelles et les secteurs économiques respectifs. A ce jour, la marque Valais est portée par 47 produits de l'agriculture, 4 de l'industrie et 2 de l'artisanat.

#### Personnes de contact

**Gérald Dayer**, président du Conseil stratégique de la marque Valais, 027 606 75 00

**Gabriel Décaillet**, directeur du Bureau des Métiers et dépositaire du règlement sectoriel de l'artisanat, 027 327 51 11

